

Appel à candidature pour le mastère SSII à l'ISI de Tunis 2020/2021

L'institut supérieur d'informatique (ISI) de Tunis annonce l'ouverture du concours sur dossier pour la sélection des candidats au master professionnel **SSII (Sécurité des Systèmes d'Information et des Infrastructures)** au titre de l'année 2020/2021.

Profils concernés

Peut candidater à ce master, tout étudiant ayant une licence appliquée ou fondamentale en Informatique, Réseaux, Télécommunications et/ou Systèmes Embarqués.

Procédure et Dates

- Inscription en ligne sur le site web de l'université Tunis El Manar <http://mastere.utm.rnu.tn/> (date limite : **06/09/2020**)
- Dépôt du dossier en version électronique à l'adresse mail masterSSII_2020_21@isi.utm.tn (jusqu'au **06/09/2020**)
- Annonce des résultats sur le site web de l'ISI (courant du mois de **Septembre 2020**).

Constitution du dossier de candidature à envoyer par mail

Après la phase d'inscription sur le site <http://mastere.utm.rnu.tn/>, le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse masterSSII_2020_21@isi.utm.tn sous forme d'un fichier unique pdf contenant les documents scannés suivants :

1. Carte d'identité nationale
2. Copie conforme du diplôme de baccalauréat
3. Copie conforme du relevé des notes de baccalauréat
4. Copies conformes de tous les relevés de notes pour chaque année d'études universitaires.
5. Copies conformes de tous les diplômes universitaires obtenus
6. Photo d'identité

Tous les étudiants doivent envoyer dans l'objet du mail leurs noms, prénoms et leurs numéros de carte d'identité nationale.

Critères de sélection

Les candidats seront classés par ordre de mérite en se basant sur un score calculé en utilisant la formule suivante:

$$\text{Score} = (\text{Moyenne Baccaauréat} + \text{Moyenne 1ère année Licence} + \text{Moyenne 2ème année Licence}) + B - M$$

Où B est un bonus calculé selon le tableau suivant :

Année diplôme	B
2020	2
2019	1
<=2018	0

Et M est un malus calculé compte tenu de la formule suivante : $M = M1 + M2$ où :

- M1 = Nombre de redoublements x 6
- M2 = Nombre de session de rattrapage x 3

Seuls les dossiers ayant un score supérieur ou égal à 24 seront retenus dans la limite des places disponibles.

Tout dossier comportant des informations inexactes sera considéré comme irrecevable.

Tout dossier incomplet, envoyé par mail après la date limite de soumission est automatiquement non considérée.

Le quota pour les candidats internes de l'ISI a été fixé à 60 % et à 40% pour les candidats externes venants d'autres institutions hors ISI.